

Appel à volontaires pour la fonction d'assesseur (élections du 9 juin 2024)

Les échéances électorales approchant à grands pas, de nombreuses communes souhaitent lancer des appels à candidatures pour compléter les effectifs des bureaux de vote et de dépouillement. Les fonctions à pourvoir sont celles d'assesseurs et de présidents mais ces équipes sont souvent difficiles à composer.

Quel est le rôle des membres de cette équipe ?

- I. **Le président** coordonne les opérations électorales pour son bureau électoral ;
- II. **Le secrétaire** est tenu de seconder le président dans ses fonctions de coordination du bureau électoral (choisi par le président) ;
- III. **Les assesseurs** participent au bon déroulement des opérations électorales.

Dans les bureaux de vote, ils sont chargés de contrôler et confirmer la présence des électeurs, d'apposer sur la carte électorale le timbre portant la date du scrutin et d'assister le président du bureau dans ses diverses missions.

Dans les bureaux de dépouillement, les assesseurs sont principalement chargés de procéder au dépouillement et au comptage des bulletins de vote.

La réglementation prévoit que l'exercice de la fonction de membre d'un bureau donne droit au paiement d'un jeton de présence.

Quelles sont les conditions à respecter ?

- être un électeur Belge ;
- être âgé de 18 ans accomplis le jour de l'élection ;
- être inscrit aux registres de population à la date à laquelle la liste des électeurs est arrêtée (1er avril) ;
- ne pas être suspendu ou déchu de ses droits électoraux à la date de l'élection (9 juin).

Attention : ne peuvent faire partie d'un bureau de vote ou d'un bureau de dépouillement :

- les candidats (C.E., art. 95, § 11);
- les témoins (incompatibilité logique même si non prévue expressément par le Code électoral) ;

**Intéressé(e) ? merci de contacter notre service état-civil/population au
069/76.82.63**

Formulaire pour les Elections du 09 juin 2024

Nom :

Prénom :

N° de registre national :

Nationalité :

Profession :

E-mail :

N° de téléphone :

Fonction que vous souhaitez occuper :

- Assesseur Bureau de vote
- Assesseur Bureau de dépouillement

Mention manuscrite : « Je m'engage à ne pas être candidat lors du scrutin du 9 juin 2024 (incompatibilité visée à l'article 95 §11 du Code électoral) »

Date :

Signature :